

**Les conséquences de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)
sur l'application du droit des sols**

Rédacteur : DDT 02 / Service Urbanisme et Territoires – 18/04/14

I) L'application du droit des sols DS aujourd' hui :

Pour les communes régies par le règlement national d'urbanisme (RNU) : instruction par les services déconcentrés de l'État (la DDT)

Pour les communes compétentes , c'est à dire dotées :

- d'un POS ou PLU
- ou d'une carte communale **lorsqu'elles ont pris par délibération du conseil municipal cette compétence**

Le principe est celui d'une mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat (DDT) pour l'instruction des actes d'urbanisme par le biais d'une convention :

- lorsque la commune comprend moins de 10 000 habitants
- lorsque l'EPCI compétent comprend moins de 20 000 habitants

II) Ce qui change avec la loi ALUR

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) été publiée au journal officiel le 26 mars 2014

En matière d'autorisation du droit des sols, la loi prévoit (Article 134) :

- au 1^{er} juillet 2015, la **fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme aux communes compétentes si elles sont membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants**
- la prise de compétence ADS automatique par toutes les communes dotées d'une carte communale à compter du 1^{er} janvier 2017.

A ce jour, le département est couvert à environ 50 % par un document d'urbanisme (PLU ou POS, carte communale).

Sur les 27 EPCI existants, 7 ont une population inférieure à 10 000 habitants (CC du canton de Condé en Brie, CC du canton d'Oulchy le Château, CC du Chemin des Dames, CC des portes de la Thiérache, CC du Tardenois, CC de la Thiérache d'Aumale, CC des Vallons d'Anizy).

Trois PLU inter-communaux sont approuvé ou en en cours d'élaboration : CA de Saint-Quentin (approuvé), CC des portes de la Thiérache, CC de la Thiérache d'Aumale.

Compétence en matière de document d'urbanisme (art 136 de la loi ALUR):

Les EPCI deviennent trois ans après la publication de la loi compétents de plein droit en matière de documents d'urbanisme. L'élaboration ou la révision d'un PLU communal implique alors la réalisation d'un

PLU communautaire (PLUi : PLU intercommunal).

Toutefois la loi a prévu que si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Ensemble des EPCI du département – nombres d'actes (équivalents-permis de construire)

(Sur la base des dossiers 2012)

EPCI	Population	Actes dans communes couvertes par POS/PLU (hors communes déjà compétentes pour l'instruction > 10000 hab)	Actes dans communes couvertes par cartes communales
CA St Quentin	74 711	EPCI Compétent en urbanisme	
CA Soissonnais	53 473	364	50
CA du Pays de Laon	44 640	258	48
CC Chauny-Tergnier	40 492	EPCI Compétent en instruction	
CC Pays du Vermandois	32 547	244	42
CC Vallée de la Marne	32 455	359	31
CC Thiérache du Centre	28 332	151	37
CC Pays des Trois Rivières	22 774	130	9
CC Champagne Picarde	20 982	240	69
CC Val de l'Aisne	20 459	213	7
CC Vallée de l'Oise	16 806	165	5
CC canton de Charly sur Marne	15 826	480	-
CC de la Serre	15 762	97	5
CC Villers-Cotterets et Forêt de Retz	15 699	96	14
CC Villes d'Oyse	15 460	137	27
CC Région de Guise	11 976	71	6
CC Val de l'Ailette	11 629	53	49
CC canton de Saint-Simon	10 547	154	28
CC Ourcq et Clignon	10 405	136	27
CC Vallée de l'Aisne	10 564	168	32
CC canton de Condé	8 532		

en Brie		EPCI dont la population est inférieure à 10000 habitants
CC Vallons d'Anizy	8 335	
CC Portes de la Thiérache	7 596	
CC du Tardenois	7 811	
CC Thiérache d'Aumale	6 033	
CC canton d'Oulchy le Château	5 884	
CC Chemin des Dames	5 377	